



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240613-A202442-AR

S<sup>2</sup>LOW

**ARRETE DU MAIRE**  
**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS**

**ARRETE A202442**

**OBJET : REMPLACEMENT DE POTEAUX TÉLÉCOM**

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 12/06/2024 de la STE DA SOLUTIONS, domiciliée 13 avenue d'Aygu, 26200 MONTELMAR, représentée par Monsieur Andrée DIOGO, de réaliser des travaux au chemin du Moulin de Landart, voie communale n° 201 ;

**CONSIDERANT** que les travaux auront lieu à partir 17/06/2024 pour une durée de 30 jours calendaires;

**CONSIDERANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux télécom, un empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 2 mètres sera effectué sur la voie communale n° 211 au chemin du Moulin de Landart, à partir 17/06/2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

**Article 2 :**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 50km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

**Article 3 :**

Pendant cette même période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

**Article 4 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société DA Solutions

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 13/06/2024

Le Maire  
Francis BÉRARD

